

Editorial

L'état de nos forêts



L'été dernier, les médias ont été nombreux à évoquer l'état de santé très préoccupant de certaines forêts de l'Arc jurassien. Au Val-de-Ruz, la situation, bien qu'inquiétante dans quelques lieux spécifiques, n'est toutefois pas comparable avec l'Ajoie et la région bâloise.

La Commune possède plus de 2'800 hectares de forêt et compte sur son territoire un total de 5'200 hectares boisés, tous propriétaires confondus. Or, aucun dégât surfacique n'y a été constaté. Cependant, des arbres ont tout de même souffert et certains sèchent sur pied: le hêtre et le sapin supportent mal le manque d'eau et sont particulièrement sensibles lorsqu'ils poussent sur des sols peu profonds; l'épicéa est quant à lui un peu plus résistant, mais l'affaiblissement qu'il subit profite au bostryche; le frêne supporte bien la sécheresse, mais souffre de la chalarose, un champignon arrivé il y a quelques années en Suisse.

Face à ces nombreux défis, la priorité va à la sécurité. Le service forestier est attentif à réduire les risques avant tout le long des routes, puis aux abords d'autres lieux de passage, car tout arbre sec devient dangereux. Néanmoins, il est techniquement et économiquement impossible de mener une chasse aux arbres secs sur l'ensemble des massifs boisés.

Les arbres secs n'apportent toutefois pas que des mauvaises nouvelles, au contraire. La forêt suisse affiche un déficit de bois mort depuis fort longtemps, ce dernier étant d'une importance largement sous-estimée pour de nombreux êtres vivants. De plus, si tous ces bois devaient être exploités, il en résulterait un déficit économique non négligeable car le prix du bois - très bas - ne couvrirait pas les frais engendrés.

Tant pour la nature que pour le porte-feuille communal, laissons les cycles naturels œuvrer au développement de la biodiversité, tout en assurant la sécurité aux alentours.

Christian Hostettler, conseiller communal

Profil Qualité pour le CSVR

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVr) est la première école romande à recevoir le profil Qualité, décerné par l'association du même nom, active depuis 2014 surtout en Suisse allemande. C'est pour ses pratiques exemplaires dans plusieurs aspects de l'enseignement de la 1^{re} à la 11^{me} année que le CSVr s'est vu décerner ce label. Le travail en classes flexibles avec des ateliers et en petits groupes d'enfants favorise les interactions entre les élèves pour leur permettre de construire et partager le savoir.

De par l'organisation de la classe, le nombre et la durée des périodes où les enfants restent assis à leur pupitre sont diminués, ce qui améliore la qualité de leur attention. L'élève se déplace vers le savoir et devient acteur dans ses apprentissages scolaires.

Mis en place progressivement depuis plusieurs années au CSVr, ces modèles d'enseignement continuent à se développer et à se perfectionner pour répondre aux besoins de chacun des élèves de notre école. Depuis la dernière rentrée scolaire, l'enseignement dans des classes à un seul degré au cycle 2 et un meilleur équilibre des effectifs ont donné un coup d'accélérateur à ces pratiques qui favorisent la «coconstruction» des savoirs, la diversité des moyens d'apprentissage et l'autonomie des élèves.

Décerné par un comité d'experts composé de représentants des associations d'enseignants et de directions d'écoles, ce label est une belle reconnaissance du travail réalisé au CSVr, non seulement pour intégrer les différentes réformes scolaires, mais également pour offrir des conditions d'apprentissage innovantes et adaptées aux réalités d'aujourd'hui.

Le CSVr aura également l'opportunité de recevoir la visite de représentants d'établissements intéressés par le modèle Val-de-Ruz et de partager ses expériences avec d'autres écoles.



Relève tout feu tout flamme

A la fin de l'année 2019, une femme et onze hommes ont rejoint les 98 membres du corps des sapeurs-pompiers au sein du service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI-VdR) après avoir suivi le processus de recrutement et la formation dispensée par le Centre de formation de l'ECAP à Couvet ainsi qu'à l'interne du SDI-VdR.

Le Conseil communal et l'Etat-Major du SDI-VdR tiennent à féliciter chaleureusement ces douze personnes, leur souhaitent la bienvenue et beaucoup de plaisir dans cette activité au service de la collectivité publique vaudruzienne.

Pavoisement

Le 1^{er} mars 1848, les révolutionnaires conduits par Fritz Courvoisier descendent du Locle jusqu'au Château de Neuchâtel et chassent les Prussiens. La République est née!

Afin de marquer cette date symbolique de l'indépendance neuchâteloise, les drapeaux de la Commune, de l'Etat de Neuchâtel et de la Confédération flotteront sur les maisons de commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane trois jours avant et trois jours après la date du 1^{er} mars. Le Conseil communal invite la population à en faire de même.

Offres d'emploi

La Commune met au concours les postes suivants:

- 1 cantonnier (F/H), de suite ou à convenir;
- 1 cantonnier (F/H), dès le 1^{er} juin 2020;
- 2 apprentis assistant socio-éducatif (F/H), pour la rentrée scolaire;
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H), pour la rentrée scolaire.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Légendes d'Ecosse

Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le **mercredi 11 mars 2020 à 20h00** avec la projection du film «Légendes d'Ecosse» présenté par John Hudson, auteur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur le site internet communal.



Ramassage des déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte-à-porte» recommence dès le **lundi 16 mars prochain**, aux jours et horaires habituels.

C'est l'occasion de rappeler quelques consignes:

- le compostage individuel est à privilégier;
- veillez à mettre les déchets exclusivement dans des conteneurs verts sur roues (min. 120 litres et identifiés par un «V» de 30 cm min.) ou dans des seaux pour déchets de cuisine, les déchets en vrac n'étant pas collectés;
- les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être repris par leur propriétaire le jour même;
- pensez à attacher vos branches en ballots de max. 60 cm n'excédant pas un mètre de longueur et inférieurs à 20 kg.

Les grandes quantités de gazon ou de branchages peuvent être déposées à la Compostière du Val-de-Ruz. Cette prestation est gratuite pour les habitants de la Commune.

Des informations complémentaires figurent sur le site internet communal ainsi que dans le MémoDéchets 2020. Le cas échéant, l'administration des travaux publics et forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Autorisé



Pas autorisé



Abattage d'arbres

L'Etat de Neuchâtel informe que, afin de garantir la sécurité des usagers et usagers, huit arbres seront prochainement enlevés par le service des ponts et chaussées à la rue Bois du Pâquier à Cernier et à l'avenue Robert à Fontainemelon.

En effet, à la suite d'un contrôle sanitaire réalisé entre le giratoire du Centenaire à Cernier et la jonction autoroutière de Fontainemelon, il a été constaté un état critique des tilleuls jalonnant la route sur ce secteur. La plupart sont creux et certains d'entre eux présentent de la pourriture aux ramifications de la couronne.

Le remplacement desdits arbres interviendra lors des travaux de réfection de la route cantonale traversant Fontainemelon, prévus en 2021 et 2022.

Pour tous renseignements, le service des ponts et chaussées est à votre disposition au 032 889 67 10.

Assermentation

Le 27 janvier 2020, MM. Laurent Béguin et Laurent Debély ont prêté serment devant le Conseil communal lors de la cérémonie d'assermentation de nouveaux agents communaux en matière de gestion des déchets.

L'assermentation est une prestation de serment qui légitime l'agent dans la réalisation de tâches spécifiques et par laquelle il s'engage solennellement à respecter les règles de déontologie en relation avec ses missions. Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l'importance des fonctions qu'il s'engage à accomplir.

Parc éolien enquête publique

Le parc éolien bicantonal des Quatre Bornes est actuellement à l'enquête publique tant du côté bernois que neuchâtelois. Pour la partie neuchâteloise, l'enquête publique se terminera le **9 mars 2020**. Les plans et le dossier sont consultables auprès de l'administration communale, rue Charles-l'Eplattenier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane.

Le Conseil communal se réjouit de cette étape importante et c'est avec confiance qu'il attend la fin de la procédure qui verra se concrétiser un parc éolien exemplaire. En effet les mesures compensatoires seront favorables à la biodiversité régionale par des investissements qui permettront de la revitaliser et même l'enrichir.

Des agriculteurs visionnaires et engagés, des associations favorables, des activités sportives préservées, une production d'énergie équivalente à 80% des besoins des communes partenaires sont les atouts imbattables de ce parc de dix éoliennes.

Le site www.les4bornes.ch présente le projet en détail.

Reprise des travaux

Les travaux de réfection de la Grand'Rue à Chézard-Saint-Martin vont reprendre le **2 mars prochain** et dureront jusqu'à fin novembre 2020.

Les plans présentés lors de la séance d'information du 19 février dernier sont affichés dans la vitrine située à La Rebatte. Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics renseigne à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.